

Partenaires



Lettre aux RAM

N° 6 - septembre 2012

Titre 6 - Quand le Haut Conseil à la Famille fait le point sur l'accueil des enfants de moins de trois ans



Téléchargement :
www.hcf-familles.fr

Le Haut Conseil de la Famille a produit une étude mise en ligne en mai 2012. La convention d'objectifs et de gestion en cours avec la Cnaf pour les années 2009-2012 a pour objectif affiché la création de 200 000 places, dont la moitié en accueil collectif.

L'étude présente les tendances générales relatives à l'atteinte de ce but, et fait un ensemble de remarques sur les difficultés rencontrées. Elle fait également le parallèle avec la réduction de la préscolarisation des enfants de moins de trois ans.



D'une manière très synthétique de cette étude qui comprend 32 pages, les éléments disponibles début mai 2012 permettent d'observer :

- une progression du nombre de places en accueil collectif de 27 700,
- une progression des "équivalents-places" liées à l'optimisation de 29 500,
- une progression du nombre d'enfants de moins 3 ans accueillis par des assistants maternels employés par des particuliers de 65 700.

Ces données peuvent être complétées par des éléments relatifs au nombre d'heures d'accueil facturées, indicateur plus représentatif de l'offre d'accueil effective : ainsi, l'accueil collectif a connu une progression de 12.6 % par rapport à 2008, l'accueil individuel a connu une progression de 12.2 %.

Dans le même temps, entre les deux rentrées scolaires 2008 et 2011, on observe une diminution de 54 400 du nombre d'enfants de 2 à 3 ans scolarisés en école pré-élémentaire.

Vous pouvez avoir accès à l'étude, sur le site du HCF.

Titre 3 - « Imaje 2011 » : La base de données vient de s'enrichir des résultats pour l'année 2011

Evolution du nombre d'assistantes maternelles agréées actives sur au moins un mois dans l'année

Nombre d'assistantes maternelles agréées actives sur au moins 1 mois	2007	2008	2009	2010	2011
Total	3 897	4 068	4 142	4 279	4 236
Pourcentage d'évolution annuelle		+4,4 %	+1,8 %	+3,3 %	-1,0 %

Evolution du nombre d'assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de novembre

Nombre d'assistantes maternelles agréées actives	2007	2008	2009	2010	2011
Total	3 449	3 574	3 676	3 720	3 734
Pourcentage d'évolution annuelle		+3,6 %	+2,9 %	+1,2 %	+0,4 %

(Source : Imaje - Caf Accoss - entre, pajemploi, ccmsa)

Le nombre d'assistantes maternelles connaît une baisse de 1 % si on compare 2011 à 2010. Cette baisse est à relativiser puisqu'on peut observer une légère augmentation du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréées actives au cours du mois de novembre.



Où s'informer/Qui contacter :
didier.legouzouguec@caftours.cnafmail.fr

Titre 3 - « Imaje 2011 » Répartition des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s selon le nombre d'enfants

Evolution de la répartition des assistantes maternelles agréées actives selon le nombre d'enfants gardés

Nombre d'assistantes maternelles agréées actives	2007		2008		2009		2010		2011	
1 enfant gardé	727	21,1 %	674	18,9 %	669	18,2 %	647	17,4 %	617	16,5 %
2 enfants gardés	956	27,7 %	855	23,9 %	819	22,3 %	822	22,1 %	818	21,9 %
3 enfants et plus gardés	1 766	51,2 %	2 045	57,2 %	2 188	59,5 %	2 251	60,5 %	2 299	61,6 %
Total	3 449	100,0 %	3 574	100,0 %	3 676	100,0 %	3 720	100,0 %	3 734	100,0 %
Pourcentage d'évolution annuelle				+3,6 %		+2,9 %		+1,2 %		+0,4 %

(Source : Imaje - Caf Accoss - entre, pajemploi, cmsa)

Depuis l'évolution de la législation, le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s ayant trois enfants et plus a augmenté de 10,4 % entre 2007 et 2011.



Où s'informer/Qui contacter :
didier.legouzouguec@caftours.cnafmail.fr

Titre 3 - « Imaje 2011 » Répartition des assistant(e)s maternel(le)s selon leur âge

Evolution de la répartition des assistantes maternelles selon leur âge

Nombre d'assistantes maternelles selon leur âge	2007		2008		2009		2010		2011	
	Moins de 25 ans	21	0,6 %	16	0,4 %	20	0,5 %	27	0,7 %	30
De 25 à 29 ans	97	2,8 %	97	2,7 %	99	2,7 %	93	2,5 %	111	3,0 %
De 30 à 39 ans	816	23,7 %	834	23,3 %	806	21,9 %	800	21,5 %	738	19,8 %
De 40 à 49 ans	1 294	37,5 %	1 317	36,8 %	1 332	36,2 %	1 361	36,6 %	1 404	37,6 %
De 50 à 54 ans	585	17,0 %	602	16,8 %	649	17,7 %	641	17,2 %	615	16,5 %
De 55 à 59 ans	461	13,4 %	486	13,6 %	496	13,5 %	508	13,7 %	533	14,3 %
Plus de 60 ans	175	5,1 %	222	6,2 %	274	7,5 %	290	7,8 %	303	8,1 %
Age inconnu	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Total	3 449	100,0 %	3 574	100,0 %	3 676	100,0 %	3 720	100,0 %	3 734	100,0 %
Pourcentage d'évolution annuelle				+3,6 %		+2,9 %		+1,2 %		+0,4 %

(Source : Imaje - Caf Accoss - entre, pajemploi, ccmsa)

L'addition des trois dernières tranches, 50 à 60 ans et plus indique un vieillissement de la population « assistant(e)s maternel(le)s » régulier. L'indicateur passe de 35,5 % en 2007 à 38,9 % en 2011.



Où s'informer/Qui contacter :
didier.legouzouguec@caftours.cnafmail.fr

Partenaires



Lettre aux RAM

N° 6 - septembre 2012

Titre 7 - Législation CMG - Majoration du barème des ressources

Le complément de libre choix du mode de garde (CLCMG) est attribué pour l'emploi d'un assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou d'une garde d'enfant à domicile.

Le montant de la prise en charge partielle de la rémunération varie selon les ressources des parents et l'âge de l'enfant. En France, une famille sur cinq est monoparentale (trois sur dix dans les zones urbaines sensibles). Or, ce public en forte croissance est particulièrement vulnérable et davantage confronté au risque de précarité.



Par rapport aux parents vivant en couple, les familles monoparentales ont plus souvent recours aux modes d'accueil collectifs (31 % contre 20 %) ainsi qu'à la famille et aux amis (44 % contre 21 %). A contrario, elles ont deux fois moins recours aux modes de garde individuels (19 % contre 41 %). Cela s'explique par le fait qu'il n'est pas tenu compte de la situation d'isolement pour le calcul du CMG.

Désormais, le barème servant à fixer le montant de l'aide à la rémunération est fixé par décret en fonction des ressources du ménage et du nombre d'enfants, mais aussi d'un troisième critère : celui de l'isolement éventuel du parent. Il en résulte une majoration de 40 % des barèmes de ressources servant à fixer le montant de l'aide à la rémunération. Cette mesure devrait bénéficier à 3 400 familles monoparentales à compter du 1er juin 2012.



Retrouvez-nous
sur le blog d'Action Sociale
<http://caftouraine.eklablog.com>

Partenaires



Lettre aux RAM

N° 6 - septembre 2012

Titre 5 - Majoration de l'ARS septembre 2012

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire.

Pour la rentrée scolaire 2012, les montants de l'ARS sont portés à :

- **356,20 euros** pour un enfant de 6 à 10 ans (contre 284,97 euros en 2011),
- **375,85 euros** pour un enfant de 11 à 14 ans (contre 300,06 euros en 2011),
- **388,87 euros** pour un enfant de 15 à 18 ans (contre 311,11 euros en 2011).



L'ARS est versée à partir du 21 août pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, dès réception du justificatif de scolarité ou d'apprentissage pour les jeunes de 16 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1994 et le 31 décembre 1996 inclus).



Titre 6 - L'agenda du réseau Ram 37

Réunion avec PAJEMPLOI

le 18 octobre 2012 : l'après-midi - lieu à préciser

Pour information

Groupe de travail Charte des bonnes pratiques

(réservé aux membres du Groupe Charte des bonnes pratiques)

- le 24 septembre 2012 toute la journée

- le 22 octobre toute la journée